

**Règlement du tournoi SAMBAD VI
de l'ASBAD 87 LIMOGES
des 19 et 20 février 2022**

INFORMATIONS GENERALES :

- 1 - Le numéro d'autorisation du tournoi est **en cours**.
- 2 - Toute participation au tournoi de l'ASBAD 87 LIMOGES implique l'adoption du présent règlement.
- 3 - Le juge arbitre du tournoi est Richard CLABAU et les juges arbitres adjoints sont Emmanuelle DOUGNAC et Céline FONDANECHÉ.
- 4 - Les matchs se dérouleront dans les gymnases suivants :
 - gymnase de Landouge : rue Jean de Vienne, 87100 LIMOGES
 - gymnase de Faugeras : rue Bill Coleman, 87100 LIMOGES
- 5 - Les simples et les mixtes se dérouleront le samedi, les doubles se dérouleront le dimanche.

INSCRIPTION :

- 6 - La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses de minimes à vétérans et de non-compétiteurs à N sur le plan national.
- 7 - Seuls les joueurs dont les licences sont validées et accessibles sur Poona à la date limite d'inscription seront retenus.
- 8 - Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux : simple ou mixte le samedi + double le dimanche.
- 9 - Le montant des engagements (participation fédérale comprise) est de :
 - 15 euros par joueur pour 1 tableau,
 - 20 euros par joueur pour 2 tableaux,
- 10 - La date limite des inscriptions est fixée au 1^{er} février 2022.
- 11 - Le nombre maximum de participants est de 380. Si le nombre est atteint avant la date limite des inscriptions, celles-ci seront prises en compte en fonction de la date de règlement de celles-ci.
- 12 - En cas de forfait non justifié, aucun remboursement ne sera effectué après la constitution des tableaux.

CONSTITUTION DES TABLEAUX :

- 13 - La constitution des tableaux aura lieu le 5 février 2022.
- 14 - Les tableaux seront composés de poules de trois ou quatre joueurs (deux sortants par poule), puis par élimination directe en sortie de poules.
- 15 - Les tableaux proposés seront constitués en fonction du Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH) à la date de constitution des tableaux.

DEROULEMENT DES MATCHS :

16 - Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.

17 - Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels de cette compétition sont les AS20.

18 - Les matchs pourront être arbitrés par des arbitres officiels validés ou stagiaires volontaires. À défaut, ils se dérouleront en auto-arbitrage.

19 - Tout volant touchant la structure du gymnase (fixe ou mobile) sera compté « let » sur le 1^{er} service et « faute » au 2nd service. Le volant sera faute en cours de match.

20 - Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.

AUTRES INFORMATIONS :

21 - Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir la table de marque et le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

22 - Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

23 - Tout joueur est susceptible d'être pris en photo durant le tournoi ; celle-ci pourra être visible sur le site Internet du club. A la demande du joueur, elle pourra être retirée.

24 - Le « Pass sanitaire » et pièce d'identité seront demandés à toutes les personnes (joueurs et spectateurs) si cela est toujours en vigueur le jour du tournoi.

25 - Le règlement Fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus.